

Si l'Eglise catholique sait gré aux moyens de communications sociales de contribuer au développement de l'homme, elle ne manque pas d'attirer l'attention sur les dérapages et excès toujours possibles en pratique.

C'est une caricature parue dans le journal Le Jour n° 1105 du 16 janvier 2012 qui suscite quelques réflexions. Un Evêque en pleine célébration annule les baptêmes, pourtant prévus dans le programme de la célébration. Raison évoquée: pénurie d'eau dans la capitale.

Par cette caricature aussi comique que caustique, nous sommes en droit de donner plusieurs interprétations car en haut de cette caricature, il est écrit: « Pénurie d'eau, même le ciel nous tombe dessus ». Pourquoi ne pas penser que Dieu n'entendrait plus les prières des fidèles, aux dires de certains, à tel point qu'un Evêque a dû le constater à ses dépens : que l'eau qui sert au baptême manque cruellement dans le pays. La pénurie d'eau serait une preuve que le ciel n'aurait pas répondu aux prières de ceux-là qui vont prier dans les églises ; l'autre interprétation de la caricature pourrait renvoyer à l'image d'une Eglise catholique vorace, ne reculant devant aucun prétexte pour demander aux fidèles d'apporter eux-mêmes de l'eau qui manque à l'église pour baptiser les fidèles.

Le doute n'est plus permis. L'Eglise catholique qui est au Cameroun défraye la chronique, plus en mal qu'en bien sinon, comment comprendre qu'en l'espace de six mois, beaucoup d'articles aient été écrits contre cette Eglise. Les sujets abordés par certains journalistes couvrent des domaines les plus variés : les messes d'action de grâce, l'argent, la moralité, l'implication de l'Eglise dans la société camerounaise.

Les auteurs de ces critiques à l'endroit de l'Eglise sont des membres de la société civile, des membres des milieux politiques et même ecclésiastiques. On reproche aux Evêques de n'avoir pas dénoncé les supposées fraudes lors de l'élection présidentielle, de n'avoir pas soutenu l'opposition dans son projet de contestation publique, d'avoir célébré des cultes interreligieux et des messes d'action de grâce, de s'être tus quand ils auraient dû parler. D'aucun se posent la

question de savoir pourquoi certains membres du gouvernement tiennent à rendre grâce au Seigneur en se recommandant à l'Eglise. Est-ce pour leur maintien au pouvoir ou pour mieux assumer leurs charges politiques? On reproche à d'autres qui ont quitté le pouvoir de s'accrocher à Dieu comme dernier recours dans leur situation de détresse.

Des articles et caricatures foisonnent pour ridiculiser ou tancer l'Eglise catholique.

Nous tenons à relever au passage que depuis plus de 2000 ans, l'Eglise catholique a toujours fait l'objet de critiques acerbes de la part des intellectuels, de l'opinion et de certains détenteurs du pouvoir. Jésus lui-même a été arrêté et condamné comme un scélérat, un malfaiteur, sous l'instigation de pontifes religieux Anne et Caïphe et par le chef politique Pilate. Néron qui voulait détruire la ville de Rome s'en était pris aux chrétiens qu'il avait fait arrêter et attacher aux poteaux. On les enduisit de résine et on mit le feu sur eux. Ils brûlèrent dans la nuit comme des torches.

Voici comment Tacite décrit l'incendie de Rome en 64 dont, la rumeur attribuait la responsabilité à Néron, celui-là même qui persécutait les chrétiens: «Aussi pour anéantir la rumeur, Néron supposa les coupables et infligea des tourments raffinés à ceux que leurs abominations faisaient détester et que la foule appelait chrestiani (chrétiens). Ce nom leur vient de Christus (Christ), que sous le principat de Tibère, le procureur Ponce Pilate avait livré au supplice; réprimée sur le moment, cette détestable superstition perçait de nouveau, non seulement en Judée où le mal avait pris naissance, mais encore dans Rome où tout ce qu'il y a d'affreux et de honteux dans le monde afflue et trouve une nombreuse clientèle » Tacite, Annales 15,44.

La lecture desdits articles abordant les sujets divers nous amènent à faire une mise au point en plusieurs moments. Il importe de présenter le legs de l'histoire, l'enseignement du Magistère, le Décret du Concile Vatican II sur la liberté religieuse, la place de l'Eglise catholique sur la scène publique du

Cameroun, et aussi d'informer le public de la parution d'un important ouvrage des Evêques publié en 2005 sur l'enseignement social de l'épiscopat camerounais de 1955 à 2005.

1- LE LEGS DE L'HISTOIRE

Aux pharisiens qui lui tendent un piège au sujet du paiement de l'impôt, Jésus répond : «A César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu» (Mc, 12, 17). L'opinion s'accorde à trouver, dans cette réponse de Jésus, le fondement même de la démarcation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ainsi que la source du principe de sécularisation dans les sociétés dites modernes. Il est évident, qu'en aucun moment, Jésus n'a cherché à remettre gratuitement en question le pouvoir politique ; mais ceci ne veut pas signifier que César, pour ne pas dire l'Empereur, n'est pas spirituellement et moralement comptable de son action politique devant Dieu. Jésus respecte le pouvoir politique, sans toutefois cautionner les excès ou les abus de ce pouvoir.

Les rapports Eglise/Etat se situent dans une longue tradition historique. Il serait fastidieux de faire ici une énumération exhaustive des événements et des traités qui les ont marqués. On peut toutefois évoquer quelques exemples qui montrent que l'Afrique est héritière de cette tradition ancienne, qu'elle s'efforce d'assumer en l'adaptant à son environnement, à la lumière de l'enseignement contextualité de l'Eglise. Au cours de l'antiquité, l'Empereur Constantin, qui a compris que l'Etat a besoin de l'Eglise pour la prospérité et la paix sociale dans l'empire romain, promulgue en 313 l'Edit de Milan. Il met ainsi fin à la persécution dont le christianisme est victime dès sa naissance. L'Empereur Théodose Le Grand, en 380, renonce à son titre de « Pontifex Maximus» pour le conférer au Pape. C'est cet Empereur qui fait de l'Eglise une institution d'Etat, préparant ainsi le terrain à la théocratie médiévale. Le couronnement du roi par le Pape est un critère de légitimation politique et constitue un bouclier spirituel contre les dérives vers le totalitarisme aveugle. Il en est ainsi du couronnement de Charlemagne le jour de Noël de l'an 800 par le Pape Léon III. La théocratie

nourrit alors une utopie: la descente du règne de Dieu sur terre et l'unité des deux pouvoirs (spirituel et politique) pour le service de ce règne. En théorie cette utopie séduit, mais à la pratique, elle se révèle complexe et difficile. Elle ne résistera pas aux rivalités entre les tenants des deux pouvoirs et à l'avènement de la démocratie qui, loin de mettre Dieu à l'écart de la Cité, lui accorde toute sa place dans le cœur de l'homme, sous la direction de l'Eglise. La démocratie élargit le champ des libertés publiques au nom de la philosophie de la laïcité, mais elle ne remet pas en cause l'institution ecclésiale, ni sa mission évangélisatrice, ni encore moins son rôle dans la vie sociale des Etats.

En Autriche, face au siège de Vienne en 1529, puis en 1683 par les Turcs, c'est l'Eglise qui a stimulé la résistance des populations, évitant ainsi l'annexion du territoire. Monseigneur Ignaz SEIPEL, Prêlat - Chancelier (1922-1924/1926-1929) a, quant à lui, courageusement résisté à l'hégémonie nazie, bien que finalement l'Autriche fût absorbée par l'Allemagne en 1938. Ce rôle de l'Eglise dans l'histoire d'Autriche fait de ce Prêlat une des personnalités de premier plan du Land d'Autriche.

L'Eglise et l'Etat ont donc une longue histoire dont les fortunes ont été diverses, mais qui montre que l'Etat et la religion ont besoin l'un de l'autre et vice-versa, pour le bien des citoyens. Une société politiquement organisée est un lieu d'espérance. La religion, en ce qui la concerne, est garante de cette espérance.

II- L'ENSEIGNEMENT DU MAGISTERE

Tirant les conséquences de cette réalité, le Concile Vatican II, après avoir clairement reconnu « la responsabilité, la dignité et l'importance du rôle de ceux qui gouvernent » (OS 74,4), a fortement souligné que l'Eglise et l'Etat (en tant que communauté politique) ne sauraient se confondre cf. (OS 76,2). Le Concile Vatican II, en faisant cette nécessaire distinction entre l'Eglise et l'Etat, prescrit à ces deux institutions une « saine coopération » pour le bien de tous :

« Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Eglise

sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais toutes deux, quoique à des titres divers sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront davantage entre elles une saine coopération, en tenant également compte des circonstances de temps et de lieu. L'homme en effet n'est pas limité aux seuls horizons terrestres (qui sont réels et présents) mais vivant dans l'histoire humaine, ils conservent intégralement sa vocation éternelle. Autrement dit, le chrétien, fidèle du Christ ou pasteur, est d'abord chrétien des deux cités: la cité terrestre et la cité céleste» (OS 76,3).

Le Pape Benoît XVI, en des termes exempts de toute ambiguïté, a davantage explicité cette pensée de Vatican II. L'Etat assume des missions qui sont d'ordre régalien. L'Eglise ne peut contester à l'Etat ce rôle. Dans son encyclique *Deus Caritas Est* (2005), le Pape Benoît XVI écrit: « L'Eglise comme expression

sociale de la foi chrétienne a son indépendance et, en se fondant sur, sa foi, elle vit sa forme communautaire, que l'Etat doit respecter. Les deux sphères sont distinctes, mais toujours en relation de réciprocité » (*Deus Caritas Est*, n°28/a).

Le Pape Benoît XVI insiste sur le fait que si l'Eglise rejoint l'Etat autour des questions telles que la justice, la gestion du bien commun, elle ne peut se substituer à l'Etat et vice-versa. « Elle ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible» (*Deus Caritas Est*, n° 28/a). Le rôle de l'Eglise est d'aider l'Etat, par la formation des consciences, son enseignement propre, et ses œuvres sociales, à édifier une société où la justice est la chose la mieux partagée et la mieux observée de tous.

Il est donc évident que, tout en évitant d'aliéner son statut et ses missions particulièrement spirituelles, morales et sociales, l'Eglise doit coopérer avec l'Etat pour l'épanouissement intégral des citoyens. Cette coopération, loin d'être une expression permanente d'hostilité ou d'affrontement, doit se faire dans le

dialogue et dans le respect mutuel, sur fond de liberté religieuse et de conscience, admise par l'Etat et les Eglises chrétiennes.

L'Apôtre Paul qui pourtant a eu à souffrir de la part des autorités (coups de fouet, emprisonnement, martyre) n'hésite pas à demander de prier pour ces mêmes autorités et de leur manifester du respect: « Je recommande donc avant tout qu'on fasse des demandes, des prières, des supplications, des actions de grâce pour tous les hommes, pour le Roi et tous les dépositaires de l'autorité afin que nous puissions mener une vie calme et paisible en toute piété et dignité» 1 Timothée 2, 1-2.

Quant au respect des autorités, elle est rappelée entre autres dans l'épître à Tite, en ces termes: «Rappelle à tous qu'il faut être soumis aux magistrats et aux autorités, pratiquer l'obéissance, être prêt à toute œuvre bonne, n'outrager personne, éviter les disputes, se montrer bienveillant» Tite 3, 1-2.

III- LE DECRET DU CONCILE VATICAN II SUR LA LIBERTE RELIGIEUSE

La liberté de conscience nous renvoie à la liberté religieuse.

Il importe au plus haut point de savoir que le Concile Vatican II a publié un très important document intitulé Déclaration sur la Liberté Religieuse (07/12/1965). Dans ce document, il est dit que «l'homme a la possibilité d'agir en vertu de ses propres options en toute libre responsabilité, non pas sous la pression d'une contrainte mais guidé par la conscience de son devoir. Cette exigence de liberté dans la société humaine regarde principalement ce qui est l'apanage de l'esprit humain, et, au premier chef ce qui concerne le libre exercice de la religion dans la société» (Liberté religieuse, 1).

Bien plus, la liberté religieuse que revendique l'homme dans l'accomplissement de son devoir, est de rendre un culte à Dieu et conserver son immunité de toute contrainte dans la société civile, parce que le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine (cf. Liberté religieuse, 1 et 2).

Un article du journal Le Jour du vendredi, 13 janvier 2012 parle du mimétisme de certains hommes politiques qui demanderaient des messes à tour de bras soit pour leur promotion, soit pour leur maintien au gouvernement. On oublie au passage que la foi est aussi personnelle et individuelle. C'est une relation entre tout croyant avec Dieu. Ceux qui inscrivent des messes le font à titre individuel sur la base de leur foi que nous devons respecter. Quand un individu inscrit une messe, il ne se concerte pas avec le voisin parce que sa démarche est une conviction. Celui qui veut remercier Dieu a toute la liberté de le faire. Dans le cas d'espèce, il n'y aurait même pas lieu de parler de mimétisme mais, d'effet de mode. Quand bien même ce serait le cas, en quoi cela gênerait-il? Si tant est que cet effet de mode concourt à la gloire de Dieu et à l'approfondissement des convictions personnelles du chrétien concerné.

Au demeurant, la personne nommée à un poste remercie Dieu sur la base de ses convictions que nous n'avons pas à juger. Et même les personnes qui ne sont pas promues ou non retenues, peuvent dire des messes pour remercier Dieu pour le travail qu'ils ont accompli. Parfois certains responsables occupent des postes sensibles, délicats et stressants; quand ils sont « libérés », ils peuvent estimer que le Seigneur les a aidés à aller jusqu'au bout de leur mission, qu'ils s'en sont sortis sains et saufs, sans cassure, sans désagrément, sans avoir peur de l'Épervier! Qui peut dire pourquoi certains hauts administrateurs nommés à des postes de responsabilité ont été amenés à démissionner?

Le Pape Benoît XVI, dans Spe Salvi, 32s, situe la prière parmi les lieux d'apprentissage et d'exercice de l'espérance. Se référant à Augustin pour qui la prière est un « exercice du désir », il montre, de manière magistrale, que la prière est une « force purificatrice » personnelle; mais en lien « avec l'Église et guidée par elle ». Ainsi celui qui prie est ministre de l'espérance. Le Pape Benoît XVI, écrit: « De cette façon se réalisent [en nous] les purifications grâce auxquelles nous devenons capables de Dieu et aptes au service des hommes» (Spe Salvi n° 34). Toute notre reconnaissance au Saint Père Benoît XVI pour

cette belle leçon de spiritualité de haut vol.

On peut donc s'étonner de la facilité avec laquelle certains Camerounais s'érigent en juges de leurs congénères pour ce qui est de la prière. Même au temps du Goulag, de tels jugements n'étaient pas si radicaux. La prière est l'expression de la foi du croyant et non un délit. De quel droit, en contexte de liberté religieuse, peut-on interdire ou s'opposer à une messe d'action de grâce en faveur d'un chrétien appelé à servir son pays à quelque niveau que ce soit?

Nos Pasteurs encouragent tous les fidèles à prier et à inscrire des messes. Ce qui est tout à fait notre droit et notre devoir. Cet enseignement s'adresse à tous les fidèles quels qu'ils soient. Ils ne sauraient faire l'économie de leur foi sur le chantier de construction nationale. Car « Si le Seigneur ne bâtit la maison, en vain peine le maçon » (Ps 127, 1).

IV- LA PLACE DE L'EGLISE CATHOLIQUE SUR LA SCENE PUBLIQUE DU CAMEROUN

Dans son ouvrage, *L'Eglise catholique face à l'indépendance du Cameroun sous administration française* (Yaoundé, clé, 2010), Jean Paul MESSINA a suffisamment mis en évidence la contribution de notre Eglise à l'émancipation sociopolitique du Cameroun. Point n'est besoin de revenir sur cet aspect des choses. Mais qu'il nous soit accordé d'évoquer quelques clichés qui expriment, de manière significative, le rôle de l'Eglise sur la scène publique camerounaise.

A la veille de l'indépendance du Cameroun sous administration française, le 31 décembre 1959, Mgr Jean Marie Maury, alors Délégué apostolique pour l'Afrique d'expression française, a célébré une messe d'action de grâce en l'église cathédrale de Yaoundé, manifestant par le fait même la solidarité du Saint-Siège avec l'Etat et le peuple camerounais. Cette tradition, instituée par le représentant du Pape Jean XXIII à l'occasion d'une si importante et vitale échéance politique, a été respectée pendant plus de 20 ans.

En effet, la fête du 1er janvier, puis celle du 20 mai ont porté pendant longtemps un programme officiel dans lequel le premier acte de ce jour

consistait à célébrer un culte religieux dans tous lieux de culte du Cameroun: catholiques, protestants, musulmans; auquel prenait part un représentant de l'Etat (Chef de District, Sous Préfet, Préfet, Inspecteur Fédéral et plus tard Gouverneur).

Au Cameroun et dans les autres pays, l'hymne national, le sceau et le drapeau constituent des symboles sacrés. Que l'hymne national soit exécuté dans le cadre d'une célébration officielle à l'église ne doit pas donner lieu à des polémiques. En outre, la fanfare de la Garde Présidentielle du Cameroun a joué l'hymne du Vatican, suivi des six autres hymnes nationaux des pays de l'ACE-RAC (Association des Conférences Episcopales de la Région d'Afrique Centrale) au vingtième anniversaire de l'UCAC (Université Catholique d'Afrique Centrale) à la fin de la messe concélébrée par des Cardinaux, des Evêques et des prêtres. Ce n'est d'ailleurs pas une exclusivité camerounaise, car la marseillaise a souvent été entonnée dans la cathédrale de Paris éveillant ainsi dans la conscience de chaque fidèle, l'esprit de patriotisme en présence de Dieu. Car l'amour de Dieu n'exclut pas l'amour de la patrie parce que la cité des hommes est la cité créée par Dieu. En présence de Dieu, l'amour de la patrie est transfiguré et s'auréole d'un visage serein qui donne sens à l'engagement des fidèles dans la cité et dans l'Eglise. Car le patriotisme et le nationalisme sans encadrement spirituel glissent très facilement dans le chauvinisme et la xénophobie.

Aux Etats-Unis, les Présidents nouvellement élus prêtent serment sur la Bible, c'est la Constitution qui l'exige. Pour sa prestation de serment, le Président Barack OBAMA a fait appel à son propre Pasteur, Rick WARREN qu'il a nommé son Conseiller spirituel par la suite.

Certains évoquent le principe de la laïcité de l'Etat pour montrer qu'il y a une séparation nette entre deux institutions. On oublie alors ce qu'en dit ce que nous rappelions plus haut dans la Constitution Gaudium Spes (GS) qui affirme que la vraie laïcité est ouverte parce que les deux institutions (Eglise et Etat)

doivent entretenir une saine collaboration entre elles. Aux Etats-Unis on parle de Liberty of all (la liberté pour tous).

V- L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DES EVÊQUES DU CAMEROUN DE 1955 A 2005

On est vraiment surpris d'entendre ou de lire que les Evêques du Cameroun ne parlent pas, pour ne pas dire qu'ils n'enseignent pas. Je ne veux prendre pour preuve massive que l'ouvrage publié en 2005, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun. Cet ouvrage de près de 600 pages ramasse en un volume les lettres pastorales et les messages des Evêques du Cameroun, les communiqués et les notes diverses des séminaires des Evêques, les communiqués du Conseil permanent des Evêques et autres déclarations.

Parmi les publications célèbres de cette Conférence, il y a la lettre pastorale sur la crise économique dont souffre le pays en 1990 ; la lettre pastorale sur la corruption; la réaction des Evêques face à la situation sociopolitique du pays en 1991. Dans cette réaction, les Evêques du Cameroun disaient : « En tout état de cause, nous devons éviter les exactions, la torture et tout ce qui blesse la dignité de la personne humaine ... Le sang des Camerounais ne doit plus couler ! Le Cameroun ne mérite pas cela. Le Dieu très haut manifestera toujours sa bonté à notre pays. A chaque moment nous devons aussi faire tout ce qui dépend de nous » (Enseignement Social des Evêques du Cameroun, page 509 ;

Je n'oublie pas au passage les circulaires, les homélies des Evêques de ce pays depuis plus de 120 ans, et aussi la lettre pastorale de tous les Evêques appuyée par des lettres particulières de certains d'entre eux, à l'occasion de la dernière élection présidentielle.

Au long de l'histoire du Cameroun indépendant, des Prélats camerounais ont joué un rôle de premier plan dans le fonctionnement des structures d'Etat, permettant ainsi à notre pays d'avancer sur la voie du progrès. Que l'on se

souviennne que c'est un jésuite camerounais qui est à l'origine de la création du Ministère de la Culture dans notre pays. C'est à son retour de Dakar en 1966, où il avait pris part au festival mondial des arts négro-africains, qu'il est nommé Chef de Service du Développement du Mouvement Culturel au Ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture. C'est lui qui eut à tout organiser dans ce service d'où émergea, en 1974, le Conseil National de la Culture, donnant ainsi l'occasion au gouvernement de créer l'actuel Ministère de la Culture ; il s'agit du bien connu et regretté Père Engelberg MVENG. Dans ce même sillage, d'autres Prélats ont été sollicités pour être membres d'organismes indépendants de l'Etat.

Ce rappel non exhaustif montre que l'Eglise et l'Etat du Cameroun peuvent collaborer, toujours dans l'esprit du Concile Vatican II, qui préconise une « saine coopération ». L'Eglise, quand elle est sollicitée, apporte son expertise à la gestion du bien commun de la nation, mais elle ne prétend pas être la seule organisation religieuse du pays, capable de soutenir l'Etat dans son effort de développement, ou dans le combat contre la corruption, dont la politique de bonne gouvernance est l'incarnation. Je rappelle, s'il en était besoin, que nos frères protestants ont aussi des représentants dans des institutions officielles.

L'Eglise apprécie et reconnaît à juste titre le travail accompli par le gouvernement en vue du bien-être commun des citoyens. Elle est aussi consciente des atteintes à la moralité publique, des lacunes dans la démocratisation des Institutions de la République, elle est consciente des tares et des travers certains de ceux qui nous gouvernent: la passivité, la recherche du profit personnel, la corruption, le népotisme, le trafic d'influence. Autant de fléaux que le Président lui-même relève régulièrement dans ses discours et qui méritent d'être dénoncés, sanctionnés et éradiqués. Mais la situation peut s'améliorer grâce au concours de toutes les bonnes volontés dans une démarche

de dialogue qu'il faut privilégier à l'affrontement social. La politique doit cesser d'être uniquement

synonyme de mensonge, de démagogie ou de crime d'Etat, pour devenir une activité humaine, juste, sociale et honnête.

L'exemple qui nous vient de la Tanzanie est éloquent et encourageant. Le premier Président de l'Etat, Julius NYERERE, chrétien honnête, est reconnu aujourd'hui comme un modèle d'homme d'Etat intègre, dont la Conférence épiscopale de Tanzanie pense qu'il mériterait d'être béatifié.

Pour terminer, l'Eglise catholique est une Institution respectable et respectée au Cameroun. Il en est de même à l'Etat. Nul n'a le droit de les dénigrer ou de porter illégitimement atteinte à leur image. Ceux qui s'érigent en donneurs de leçons doivent d'abord interroger leur conscience pour savoir s'ils ont la paix intérieure ou s'ils n'agissent pas au nom de leurs intérêts personnels, avant de faire de leurs pasteurs ou de leurs autorités leur souffre-douleur. En tout cas, si le Cameroun n'est pas un « Eldorado », il n'est pas non plus « Sodome et Gomorrhe ». Le Cameroun est une terre d'espérance. Cette espérance a besoin d'être nourrie et entretenue pour le bien de tous les Camerounais. Et les Evêques savent bien ce qu'ils ont à faire, quand et comment le faire. Que l'amour de Dieu et la pédagogie du dialogue soient la source de l'engagement social de tous !

Paix et Bénédiction à tous mes fils et filles, à tous les hommes et les femmes de bonne volonté de Yaoundé!

Mgr Victor TONYE BAKOT, Archevêque de Yaoundé